Discipline budgétaire: mobilisation de l'instrument de flexibilité pour la réhabilitation et la reconstruction des pays touchés par le tsunami

2005/2137(ACI) - 01/12/2005

La commission a adopté le rapport de Reimer BÖGE (PPE-DE, DE) approuvant la décision de mobiliser l’instrument de flexibilité pour fournir la somme de 275 millions d’euros en crédits d'engagement pour la réhabilitation et la reconstruction de l’Irak (100 millions), l'aide à la réhabilitation et à la reconstruction dans les pays d'Asie frappés par le tsunami (95 millions), des pays relevant du protocole «Sucre» affectés par la réforme du régime de l'Union européenne applicable au sucre en 2006 (40 millions) et la politique étrangère et de sécurité commune (40 millions).